

Choisir la structure appropriée pour votre entreprise

Choisir la structure appropriée pour votre entreprise est une décision importante qui a un impact sur son fonctionnement et sa transition au moment de la retraite.



Que vous possédiez déjà une entreprise ou que vous envisagiez d'en démarrer ou d'en acquérir une, le choix de la bonne structure peut avoir des répercussions importantes sur la réussite de ses activités, ainsi que sur la planification personnelle en matière de fiscalité, de finance et de succession.

Divers facteurs doivent être pris en considération, notamment la nature de l'entreprise, son emplacement, le nombre d'employés, les considérations fiscales, le possible risque de responsabilité et les besoins financiers de la société. De ce fait, il est important de consulter des conseillers juridiques, comptables et fiscaux. Les conseillers professionnels peuvent contribuer à ce que vous soyez bien informé des différents enjeux juridiques et fiscaux et à ce que vous compreniez les conséquences de vos décisions sur le plan personnel et sur celui de l'entreprise.

Entreprises individuelles

L'entreprise individuelle constitue la forme la plus simple d'une entité à but lucratif et les coûts pour l'établir sont souvent les moins élevés. Cette option est intéressante pour une petite entreprise, car son propriétaire exerce un contrôle direct sur les décisions d'affaires et reçoit tous les profits. Toutefois, dans ce type de structure, le propriétaire d'une entreprise est légalement responsable des dettes et des obligations de cette dernière. C'est ce qu'on appelle une « responsabilité illimitée ». Bref, tant les actifs de l'entreprise que les actifs personnels du propriétaire peuvent être visés par des réclamations de créanciers.

Dans le cadre d'une entreprise individuelle, le propriétaire de l'entreprise est légalement responsable des dettes et des obligations de cette dernière.

Sociétés de personnes

Une société de personnes est relativement facile à établir et ses coûts de démarrage sont souvent faibles. Un important avantage de cette structure est que les associés apportent généralement des sources additionnelles de capitaux de placement et procurent de plus vastes ressources de gestion. Toutefois, il peut être difficile de trouver des associés qualifiés. Un contrat de société peut aider à limiter les risques de conflits. Dans bien des cas, il définit les conditions de l'entreprise, protège les intérêts de chacun des associés advenant un litige ou la dissolution de l'entreprise et établit généralement la façon dont les associés se partagent les bénéfices de l'entreprise. La responsabilité personnelle à l'endroit de l'entreprise et les recours des associés peuvent différer, selon le type de société de personnes. Les décisions d'un associé peuvent être juridiquement contraignantes pour les autres associés.

La responsabilité personnelle à l'endroit de l'entreprise et les recours des associés peuvent différer, selon le type de société de personnes.

Sociétés par actions

La société par actions est une structure d'entreprise très courante. Une société par actions est une entité juridique distincte de ses actionnaires et présente la plupart des caractéristiques juridiques d'un particulier. Elle peut détenir des biens, encourir une responsabilité légale, octroyer des prêts, faire des emprunts et exercer des activités. Il existe un type de société particulier nommé « société privée sous contrôle canadien » (SPCC). Ce type de société doit être contrôlé par des personnes qui résident au Canada et n'est pas inscrit à une bourse. Une SPCC peut être admissible à la déduction accordée aux petites entreprises et, si elle répond aux critères d'une petite entreprise, au moment de la disposition des actions de la SPCC, les gains en capital peuvent être exonérés d'impôt, jusqu'à concurrence d'une limite établie au moyen de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC).

Une société par actions est une entité juridique distincte de ses actionnaires et présente la plupart des caractéristiques juridiques d'un particulier.

Une société par actions produit également une déclaration de revenus des sociétés. Si vous songez à démarrer une société par actions ou à investir dans une telle structure, vous pourrez profiter de nombreux avantages. La société par actions offre une plus grande continuité des opérations, car ses actions peuvent être achetées et vendues sans interruption de son exploitation. De plus, pour le propriétaire exploitant et actionnaire, la responsabilité est généralement limitée à la société par actions, de sorte que ses actifs personnels sont généralement à l'abri des créanciers de l'entreprise, à moins que des garanties personnelles aient été données pour des prêts octroyés à la société par actions.

Le client devrait consulter un conseiller juridique avant d'établir ou d'acquérir une entreprise constituée en société. La société par actions fait l'objet d'une réglementation plus étroite que l'entreprise individuelle ou la société de personnes, et ses coûts d'établissement peuvent être plus élevés. La société par actions doit tenir une assemblée annuelle des actionnaires, respecter certaines obligations en matière de tenue des comptes et se conformer aux exigences prévues par la loi pour son secteur, le cas échéant. Ces conditions peuvent signifier plus de dépenses administratives, juridiques et comptables.

Tableau 1 : Sommaire des considérations pour chaque type de structure d'entreprise

Structure	Entreprise individuelle	Société de personnes	Société par actions
Coût	Option aux coûts les plus faibles	Coûts d'établissement relativement faibles	Coûts de constitution plus élevés et coûts récurrents
Niveau de contrôle	Contrôle personnel direct	Contrôle partagé avec les associés	Contrôle potentiellement partagé avec d'autres parties prenantes, y compris les actionnaires et les administrateurs choisis par les actionnaires de contrôle
Responsabilité légale	Responsabilité personnelle illimitée	<ul style="list-style-type: none"> Société en nom collectif : pleine responsabilité assumée conjointement par les associés Société en commandite simple : responsabilité restreinte au montant investi 	Responsabilité généralement transférée à la société par actions, selon le type de société par actions
Commodité	Structure la plus facile à établir et à gérer	Structure généralement facile à établir et à gérer	Exigences administratives plus complexes, y compris le dépôt de documents fiscaux, juridiques et réglementaires
Continuité des opérations	Maintien difficile du fait d'une dépendance envers une seule personne	Participation possible d'autres associés à la continuité	Capacité de la société, en tant qu'entité juridique, à assurer la continuité, même après le départ des actionnaires initiaux
Capitaux de placement	Possibilité d'une mobilisation difficile de nouveaux capitaux	Possibilité d'un apport de capitaux de placement par les associés	Possibilité d'un important investissement de nouveaux capitaux par les actionnaires
Considérations fiscales	Imposition à titre de particulier	Imposition de la part du bénéfice ou de la perte de l'associé à titre de particulier	<ul style="list-style-type: none"> Production d'une déclaration de revenus par la société Avantages fiscaux pouvant inclure la déduction accordée aux petites entreprises, l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) et le fractionnement du revenu Rémunération des propriétaires d'entreprise (salaire, dividendes, primes)

Considérations

Consultez votre conseiller TD pour déterminer quelle structure convient le mieux à l'étape du cycle de vie de votre entreprise.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.